



Médiation par les pairs à l'école : Sensibilisation et sélection des futurs élèves-médiateurs

Afin que le projet de la « médiation par les pairs à l'école » soit introduit et mis en application avec succès dans les établissements scolaires, la **sensibilisation et la sélection conscientes** des élèves, qui bénéficient d'une formation d'élève-médiateur, sont des facteurs importants.

Un groupe d'élèves-médiateurs opérationnels assure la réalisation fructueuse du projet. Certains critères peuvent donner une orientation en matière de sensibilisation et de sélection.

1. Sensibilisation

D'après le concept spécifique à l'école, il en ressort quels cycles scolaires précis peuvent être pris en considération pour la formation d'élève-médiateur. Ici s'appliquent les mesures de sensibilisation.

La sensibilisation des élèves se déroule sur deux niveaux :

1. La sensibilisation de classes entières, afin d'attirer l'attention sur le projet de la « médiation par les pairs à l'école » et sur la possibilité de la médiation comme instrument de résolution de conflits.
2. La sensibilisation pour attirer l'attention des élèves sur la formation et susciter l'intérêt des élèves pour la formation. Les élèves intéressés peuvent ensuite se présenter directement ou jusqu'à une date précise auprès des coaches.

Ces deux formes de sensibilisation peuvent être simultanément mises en application ou l'une après l'autre.

Une forme à deux étapes, qui consiste à présenter d'abord la médiation dans les classes, a donné des résultats particulièrement positifs. Lors d'un deuxième bref rendez-vous dans les classes, la possibilité d'entamer une formation est présentée.

La sensibilisation peut être menée par les collaborateurs du projet ou par les coaches. Conformément à la participation et au concept des pairs, la mise en application en collaboration avec des élèves-médiateurs déjà formés (éventuellement issus d'autres établissements) s'est avérée très efficace et est donc à recommander.

Au besoin, il est possible de demander de l'aide pour la sensibilisation auprès du SCRIPT. Les accompagnements scolaires conseillent sur les différentes possibilités.

2. La sélection des futurs élèves-médiateurs

Les critères suivants peuvent donner une orientation quant à l'élaboration du concept spécifique à l'école et à la sélection des élèves-médiateurs :

2.1. Critère « Genre »

La composition quant aux genres du groupe de médiation est, indépendamment des cas de conflits, souvent assez importante pour les entretiens de médiation. Raison pour laquelle il est

important de former des garçons et des filles à la médiation par les pairs. Un équilibre entre les genres, correspondant au nombre respectif d'élèves à l'école, est optimal.

2.2. Critère « Âge »

Les élèves devraient rester encore au moins deux ans à l'établissement scolaire, ce qui leur permettrait de travailler à long terme dans l'équipe de la médiation. On peut supposer qu'ils seront plutôt contactés comme médiateurs/trices lorsqu'ils sont un peu plus âgés que les parties en conflit.

2.3. Critère « Diversité »

Pour le dynamisme et l'acceptation du projet de la « médiation par les pairs à l'école », il est recommandé que les futurs élèves-médiateurs représentent la diversité (nationalité, culture, contexte social) des élèves de l'école respective. Il est aussi utile que les représentants des différentes « cultures de jeunesse » soient actifs en tant qu'élèves-médiateurs.

Le groupe des élèves-médiateurs devient ainsi un groupe auquel le plus grand nombre d'élèves de l'établissement scolaire peuvent s'identifier, auquel ils demandent de l'aide et auquel ils souhaitent éventuellement se joindre.

2.4. Critère « Classes »

Il est préférable que les élèves-médiateurs proviennent du plus grand nombre de classes scolaires possible. Cette approche permet de promouvoir plus rapidement le projet au sein de l'école grâce à ces multiplicateurs/trices, de stimuler le flux d'information et de viser un effet d'élargissement. Il est aussi utile que plusieurs élèves-médiateurs soient issus d'une même classe.

2.5. Critère « Compétences personnelles »

L'élève-médiateur devrait être prêt à s'intégrer dans le groupe de formation et ensuite au projet ou dans le groupe de projet. **S'engager, tant d'un point de vue du contenu que d'un aspect temporel, être disposé à se confronter avec soi-même, interagir avec d'autres personnes et s'impliquer dans un processus commun au sein du groupe sont des compétences essentielles.**

Dans la formation d'élève-médiateur, l'aptitude de devenir plus conscient de soi et de son propre comportement (face au conflit), de s'occuper d'autres personnes ainsi que les compétences comme élève-médiateur sont stimulées.

Avoir déjà ces aptitudes et compétences représente donc un avantage, mais n'est pas une condition pour faire la formation. Elles ne sont donc ni attendues ni supposées.

Cela rend également la participation des élèves possible qui, à première vue, ne semblent pas vraiment appropriés pour la formation (par exemple par rapport à leur comportement ou à leur rôle au sein de la classe).

Les caractéristiques les plus importantes sont l'intérêt, la motivation et la volonté d'évoluer et de s'impliquer dans le projet.

A la surprise des adultes, plusieurs élèves ont déjà prouvé qu'ils sont des élèves-médiateurs très compétents. Cependant, **la formation ne représente pas un instrument alternatif pour un entraînement de la compétence sociale ou de la conscience en soi ou d'autres mesures semblables visant l'intégration sociale.**

3. Critères d'exclusion

Après leur formation, les médiateurs/trices doivent assumer la responsabilité au sein des groupes et dans la direction des médiations face aux parties en conflit.

Il serait donc irresponsable de former des élèves qui ne sont absolument pas capables d'assumer des responsabilités : les adolescents qui se mettent eux-mêmes ou les autres en danger, tels qu'en raison de maladies psychiques, toxicomanie, des visions religieuses ou idéologiques extrêmes, ainsi que des adolescents qui ont déjà commis des actes criminels, qui ont ou qui peuvent avoir un comportement violent, ne peuvent pas participer à la formation.

Au cours de la formation, il peut se révéler qu'un élève ou un adolescent ne soit pas approprié pour devenir élèves-médiateurs. Dans ce cas, la formation peut être annulée à tout moment. Cette possibilité est expliquée aux élèves et aux adolescents de manière compréhensive orientée sur les ressources. Un abandon n'est pas une « punition », mais signifie tout simplement que la formation et la mission ne conviennent pas à la personne.

Les entraîneurs externes du SNJ ou internes à l'établissement communiquent cette approche et la voie de communication au préalable avec les coachs de l'école.

Les enfants et les adolescents peuvent bien évidemment eux aussi décider d'abandonner la formation.